

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 5 février 2026**

**Délibération n° 26-11 : Compte-rendu des décisions prises en application
des délégations au Président**

VU l'article L 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération n°21-08 du 7 juin 2021 relative aux Délégations du conseil syndical au Président et au Bureau du SMASEL

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Irène BREUIL – Nicole PEYCELON
Messieurs Jean-Yves BONNEFOI – Sylvain DARDOUILLIER – François DRIOL – Gérard DUBOIS – Luc FRANCOIS -
Guy FRANCON - Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Pierre LARDON – Yves PARTRAT – Pierre VERICEL – Daniel
VILLAREALE

Pouvoir :

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Madame Nadia SEMACHE donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Monsieur Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Pierrick COURBON

Le conseil syndical a été convoqué le 29 janvier 2026

Décision n° 2025-17

CREATION RESEAUX FIBRE ET EAU POTABLE POUR LE SECTEUR 1

Décision n° 2025-18

CONTRATS DE MAINTENANCE DU BALISAGE PISTE

Décision n° 2025-19

AMENAGEMENT SECTEUR 1 : TRAVAUX POUR ACCES HANGAR N°1 /EXTENSION ET REMISE EN ETAT
PARKING OUEST

Décision n° 2025-20

REMPLACEMENT REGULATEUR RAMPE D'APPROCHE SEUIL 17

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide le compte-rendu des décisions prises en application
des délégations au Président .***

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 voix
Nombre de votants : 20 représentant 94.625 voix
Suffrages exprimés : 20
Vote POUR : 20 représentant 94.625 voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

A Andrézieux Bouthéon, le 5 février
2026

François DRIOL

Président

